

Frédéricton, N.-B., 12 (P. C.)—
Sur la représentation faite par le
procureur général de Québec "qu'il
y avait raison de croire à un em-
poisonnement", le procureur général
du Nouveau-Brunswick a ordonné
l'exhumation du cadavre d'Abraham
Gallop, décédé à Almaville, P. Q.,
récemment et enterré ici. Gallop,
mécanicien de 55 ans, travaillait à
une usine génératrice lors de sa
mort soudaine, attribuée dans le
temps à une indigestion aigue.

Journal Le Soleil, 12 septembre 1925, BANQ

"[...] The Attorney General of New Brunswick ordered the
exhumation of Abraham Gallop's body [...] and buried here."

Journal Le Soleil, September 12, 1925, BANQ